...ment, en l'honneur de Loubet et de grand événement franco-italien ont été quelques-uns décorés par l'autorité politique. »

D'autre part, on aurait interdit l'affichage d'un manifeste du parti républicain; le texte est donné par les journaux : il critique vivement « monarchia de Savoie, en même temps que le Saint-Siège. La Sûreté publique a empêché l'affichage sous un prétexte intéressant : il offensait l'intégrité royale, et violait la « loi des garanties », par ses attaques envers le Vatican : le Vatican protégé jusqu'en ce moment même par le Quirinal ! Bons apôtres, va !

Et voici que l'on discute l'état-civil de la statue du jardinet de la place Colonna : les uns prétextent que cette grosse tête, surmontée d'une couronne, répond bien au type traditionnel de Néron ; d'autres assurent que c'est un empereur quelconque, ni même, disent certains, un sénateur : délicate allusion au régime parlementaire et à la qualité d'ancien sénateur de M. Loubet.

L'escorte civile

Elle ne se compose pas seulement, paraît-il, de M. Delcassé, de quelques diplomates et agents de la Sûreté : tout un groupe de parlementaires, de journalistes et de politiciens variés s'est bravement octroyé la mission d'accentuer le plus nettement possible le sens de la visite présidentielle.

Certes, que ces Messieurs fraternisent avec les confrères italiens, dans les « osterias » pittoresques situées hors les murs, ou à des tables plus solennelles, on ne saurait leur en faire un crime : c'est jouir, en gens pratiques, des tous les avantages d'une agréable tournée par delà les Alpes, grâce aux subventions du gouvernement et des journaux.

Mais on va plus loin :

On parle à tout propos de « Rome intangible », et nous savons le sens de ce défi au Saint-Siège : on déjeune sur la via Nomentana, et le sénateur Gustave Rivet se félicite du choix de restaurant : choix symbolique au plus haut point, « près de la brèche historique de Porta Pia ».

Et M. Lockroy, après un toast délirant, propose de porter une couronne à la statue de Garibaldi, sur le Janicule : Garibaldi, plus hautement plus brave contre l'armée du Pape qu'il ne l'était en face de l'envahisseur allemand, près de Dijon.

N'oublions pas l'inévitable M. Mascuraud, président du fameux Comité républicain du commerce et de l'industrie, qui fait de la politique et conquiert des décorations : « le Comité Mascuraud n'a jamais représenté sérieusement que le commerce des rubans », écrit un de nos confrères progressistes.

La presse — Les sectaires

Ils manifestent par la plume, car, répétons-le, la censure leur est clémente : toute la presse non catholique soutient, avec plus ou moins de violence, la théorie de la chute irrémédiable du pouvoir temporel du Pape, et accentue le caractère hostile de la venue de M. Loubet à Rome.

Le *Messagero* parle de l' « intangibilité de Roma toujours, bien qu'hautement menacée par les éternels ennemis, qui, hier encore, croyaient posséder en la France une fille de prédilection ».

Entre tous, notons l'article du journal socialiste l'*Avanti* : Nous fêterons M. Loubet, proclame-t-il, « par-dessus tout pour une raison égoïste et d'un machiavélisme tout italien : jusqu'à sa présidence, le gouvernement italien passait fatalement pour le plus sectaire et anticlérical du monde ; mais à présent il est heureux de se réfugier derrière vos épaules, seigneur président, et de dire au Pape : En comparaison de M. Loubet et de M. Combes, Sainteté, nous méritons la bénédiction apostolique. »

Cette conclusion, malgré ses termes violents, a le mérite de donner une expression claire à cette vérité, que l'acte de M. Loubet, fût-il modéré dans les formes, comme le furent les deux toasts, reste, au fond, une démonstration inouïe contre le Saint-Siège.

Les catholiques

Le Conseil municipal renferme une forte minorité catholique de 23 membres : il ne tiendrait qu'à leurs amis d'envoyer au Capitole une majorité : ils ne le veulent point, à cause des rapports inévitables avec l'autorité royale. Ils se sont même tout à fait retirés du bureau du Conseil, le « Giunta », où ils avaient place, il y a quelques années. Dans aucune des cérémonies où le Conseil municipal était officiellement représenté, les conseillers catholiques ne se sont montrés : ils manqueront tous à la réception du Capitole. Pareille décision n'a pas été prise à la légère par un groupe où abondent des personnalités distinguées par l'origine, l'intelligence, les services rendus au peuple romain et aux plus malheureux de ses fils. Leur abstention, si digne et méritoire, est un acte de noble fidélité au Père affligé.

La *Voce della Verità* du 29 avril proteste contre la suppression de son numéro du 28, où elle n'avait fait pourtant, affirme-t-elle, que « la chronique émue des événements actuels en les rapprochant des faits qui appartiennent à l'histoire ».

Les cris de : « Vive la République ! » sans ajouter le mot « française », qui ont retenti dans les démonstrations étaient autrement séditieux que les articles du journal interdit.

Cette suppression est un pur « hommage à l'anticléricalisme » et un acte de soumission envers la Maçonnerie.

—o—

Naples, 28 avril. — De beaucoup de balcons on a lancé des confetti blancs et jaunes au passage de M. Loubet, avec ces inscriptions : « Vive le crucifix ! Vivent les Congrégations religieuses ! » La police a tenté en vain d'arrêter ceux qui les lançaient.

Mgr l'archevêque de Turin adresse une lettre au clergé dans laquelle il annonce la constitution d'un *Comité directeur de la musique sacrée*, qui se préoccupera de faire exécuter les instructions de S. S. Pie X sur le chant grégorien.

—o—

On attend à Rome un pèlerinage polonais de 400 personnes avec tous les évêques de Pologne, sauf le cardinal Puzyne.

On sait le fini des mosaïques exécutés à la fabrique du Vatican ; 30 caisses en ont été envoyées à l'exposition de Saint-Louis.

—o—

Mardi, sous la présidence de S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli, ponent de la cause, s'est tenue la réunion antépréparatoire pour le canonisation de la bienheureuse Catherine Thomas, chanoinesse régulière de l'Ordre des Augustiniennes.

LA GRÈVE DES ÉTATS-MAJORS

M. Combes et M. Famin

Hier, après-midi, le président du Conseil a reçu M. Famin, président du Syndicat des capitaines au long cours de France.

Durant l'entrevue, M. Famin a expliqué au ministre les arguments que les officiers de la marine marchande de Marseille opposent aux allégations des inscrits maritimes.

M. Famin a déclaré à M. Combes qu'il est certain que ces officiers ne regagneront pas leur bord tant que le gouvernement ne leur aura pas donné l'assurance formelle que leur autorité sera désormais respectée sur les navires.

Il a ajouté que sa situation de président de la Fédération des différents Syndicats français lui permet d'affirmer que l'exemple donné par les officiers de la marine marchande marseillaise serait suivi à bref délai par leurs camarades des autres ports, si le gouvernement n'intervient pas de façon efficace.

M. Combes a répondu, à ce qu'on affirme, que le gouvernement était tout disposé à faire agir ses agents à Marseille, la préfet des Bouches-du-Rhône et l'administrateur en chef de la marine, pour amener un terme d'entente entre les officiers de la marine marchande d'une part, et les inscrits maritimes d'un autre côté, puisque le conflit actuel semble les avoir mis en présence.

M. Famin à Marseille

M. Famin est parti pour Marseille, investi d'une mission auprès de ses camarades de la marine marchande, mission sur laquelle il a gardé le silence le plus absolu, mais qui consisterait en ceci : demander aux officiers de la marine marchande d'accepter la médiation d'une tierce partie, ou tout au moins de désigner une Commission chargée de trouver un terrain d'entente avec les inscrits.

Celui-ci sera de retour à Paris lundi matin, et il rendra compte à M. Combes du résultat de ses démarches.

Mesure gouvernementale

Le président du Conseil, faisant l'intérim du ministère de la Marine, a donné hier l'ordre au port de Toulon d'armer le plus rapidement possible la transport *Vinh-Long*.

Ce bâtiment sera chargé de faire le service entre Marseille et Alger pour transporter du personnel et même des marchandises.

Le *Vinh-Long* embarquera également les voyageurs restés « en panne » à Marseille depuis l'ouverture de la grève.

A l'administration de la marine

Une délégation de l'Association des officiers de la marine marchande s'est présentée, hier après-midi, à l'hôtel de la marine, où, en l'absence de M. Pelleran, appelé à Paris par le président du Conseil, elle a été reçue par M. Leflambe, administrateur.

La délégation a fait part à ce fonctionnaire de la décision prise par MM. Azel Busck, armateur, de ne pas réengager les trois officiers déberqués, afin d'éviter la mise à l'index de leurs navires par les inscrits maritimes.

Les chantiers du quai de la Joliette sont déserts. Sur les môles et dans les docks le travail s'est relevé.

L'aviso *Galilée* venant de Tunis est arrivé ce matin ; il repartira, dans la soirée, pour Tunis emportant les dépêches et les colis postaux.

A Cette

Le vapeur la *Marsa*, de la Compagnie mixte, faisant le courrier d'Alger, est arrivé hier soir à Cette. On lui conduira ce matin l'équipage.

Les officiers ont quitté ce matin le bord et ont déposé leur rôle au bureau de la marine. Le vapeur se trouve par le fait en panne.

Dix wagons de primeurs, expédiés d'Oran, sont encore arrivés ce matin par Barcelone et la ligne du chemin de fer de la Compagnie du Midi.

Cette marchandise a été expédiée par la voie la plus rapide sur Paris.

A Bordeaux

A la suite d'une réunion tenue hier soir par les états-majors de la marine marchande, les résolutions suivantes ont été acceptées :

Les armateurs s'engagent à ne pas entraver le mouvement de Marseille ni envoyer leurs navires dans ce port pour y charger du fret.

De leur côté, les états-majors de la marine marchande bordelaise s'engagent à ne solidariser avec leurs collègues de Marseille et des autres ports.

Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité.

LA GUERRE AU CRUCIFIX

La *Semaine religieuse* de Rennes raconte qu'à Pipriac, un crucifix a été brisé par des mains impies, et les morceaux jetés çà et là sur le champ de foire pour être foulés aux pieds des hommes et des animaux.

Ce sont des enfants qui ont ramassé respectueusement les morceaux de ce crucifix et les ont portés au vicaire de la paroisse.

La population est indignée.

Les procès en revendication contre les liquidateurs

Il y a quelque temps, nous indiquions la décision que venait de rendre la 1re Chambre du tribunal civil de Lyon rejetant, conformément au droit commun, la prétention vraiment inouïe d'un liquidateur, qui voulait faire supporter les frais du procès par le revendiquant qui triomphait. Il s'agissait de la revendication d'une école tenue par des Frères Maristes et appartenant à un grand industriel du Midi. Les titres de propriété du revendiquant étaient reconnus sérieux par le tribunal, et le liquidateur était condamné aux dépens.

Le liquidateur ayant fait appel, l'affaire revenait devant la 1re Chambre de la Cour de Lyon, présidée par M. le premier président Maillard.

Me Thévenet se présentait pour le liquidateur, et Me Joseph-Lucien Brun soutenait les intérêts du revendiquant.

L'importance du débat, dans lequel allait se trancher une question de principe intéressant toutes les revendications imposées par la loi de 1901, avait attiré un nombreux auditoire d'avocats et d'avoués.

Ils ne furent pas peu surpris d'apprendre de Me Thévenet que la loi de 1901 avait dessaisi de leur droit de propriété tous les propriétaires, même complètement étrangers à la Congrégation ; ils seraient même si bien dessaisis qu'il leur faudrait un nouveau titre de propriété ! Et c'est pour leur rendre ce service, que le liquidateur les forcerait à plaider, afin d'obtenir un jugement qui précisément consacrerait ce titre nouveau. De quoi se plaindraient donc les revendiquants ? Ce procès n'a lieu que dans son intérêt, il doit donc être trop heureux d'en payer les frais.

Me Lucien Brun remercia le liquidateur de sa sollicitude. Il n'aurait pas de peine à démontrer, dans une discussion serrée et irréfutable, que nulle part la loi n'avait prononcé ce dessaisissement, pas plus qu'elle n'avait écrit une exception au grand principe de nos lois, d'après lequel celui qui perd un procès doit-il payer les frais. Quelle faute peut-on reprocher au revendiquant ? Pourquoi donc alors le condamner aux dépens ? Au reste, d'autres situations identiques existent dans notre droit, et toujours celui qui perd supporte les frais ; et Me Lucien Brun cite alors plusieurs exemples absolument concluants : le syndic de faillite, la loi de 1896 sur l'enseignement primaire qui impose aux communes qui succombent les frais des procès en révocation de donations, etc.

Les Cours ont du reste jusqu'à présent toujours condamné aux dépens les liquidateurs qui perdaient leur procès ; mais il y a mieux, ajoute M. Lucien Brun, le législateur s'est prononcé lui-même sur ce point, et il lit un très intéressant discours de M. Vallé, garde des sceaux, au Sénat, déclarant que le liquidateur qui perdra son procès devra en supporter les frais.

D'assez graves atteintes ont été portées au droit de propriété par la loi du 1901, pour ne pas renverser encore ce grand principe d'équité qui condamne celui qui a tort.

L'opinion des jurisconsultes présents à l'audience était unanime ; nul doute que la Cour ne la partage.

Nous ferons connaître sa décision dès qu'elle sera rendue.

« Action libérale populaire »

Une magnifique conférence a été donnée à Alençon, M. le Dr Beaudouin, président, a exposé de la façon la plus claire et la plus éloquente ce que coûtera la laïcisation des écoles à Alençon.

LE SALON

(ARTISTES FRANÇAIS)

PREMIER ARTICLE

Est-ce la calme et matutinale promenade des Champs-Elysées... ? est-ce la solitude du Grand-Palais où, dans le fraîcheur d'avril finissant, vont et viennent quelques rares artistes, quelques tapissiers, quelques sculpteurs, les mains pleines de plâtre, vagues unités perdues dans les salles immenses... ? mais le Salon de cette année m'a donné une meilleure impression que le précédent, celle d'un effort d'art sérieux vers les régions tranquilles où s'épanouit le Beau.

Je voudrais pouvoir dire que la politique en est tout à fait absente ; mais, hélas ! l'effreuse mégère sévit là, comme partout et sous toutes les formes !

On trouve le politique « *démoc-soc* », à l'usage du prolétaire public du dimanche : c'est ainsi, qu'en pleine sculpture, vous vous heurtera à une grande machine en plâtre représentant la *Vérité en marche*, arrêtée par un curé... (naturellement !) par un empereur, un magistrat, etc...

Pour du nouveau, voilà du nouveau !

On rencontre même la politique amusante, celle de M. Cormon qui possède un beau talent en temps ordinaire ; mais ennuyé probablement de traiter, cette année, la *Réception des maires à l'Elysée*, il n'a pas voulu, à son tour, attirer les visiteurs du Salon : c'est d'une bonne âme. M. Cormon a prétendu faire un tableau *gai* et il a réussi... oh combien !...

Il y a aussi la politique farouche de J. Paul Laurens, qui envoie deux tableaux : une toile lugubre et sociale, les *Mineurs* ; c'est la meilleure ; l'autre, le *Serment de Luther*, prétentieux et guindé, de l'*Hernani* en peinture, chaque détail visant avec exagération à l'effet, et donnant, malgré tout, une impression froide, parce que l'œuvre est factice et cérébrale. L'éclairage en paraît d'ailleurs très défectueux, et ne peut soutenir la comparaison, même avec nombre de talents plus modestes. Ainsi, je préfère la tonalité de M. Victor Lecomte, dont les deux envois sont remarquables, surtout la *Femme écrivant*, qui approche de la perfection de Joseph Bail, le maître incontestable en ce genre.

Cette année, J. Bail s'est surpassé ; sa réputation l'oblige à des tours de force, et sa *Vieille lisant la Bible*, et dont la lumière est modifiée par trois éclairages différents, en est un. M. Emile Renard arrive bon troisième avec : *Intimité*, dans ce genre de travail qui exige une absolue justesse d'observation.

—o—

Dans le Grand Salon, vous êtes accueilli par plusieurs toiles pétaradantes, je les laisse de côté pour donner toutes mes préférences au *Défilé devant l'empereur*, de Chartier, plein de fougue et de poussière ; à l'*Ecole de Platon*, de Paul Buffet, tableau reposant, et qui affirme un vrai tempérament de peintre classique ; au *Maréchal-Ferrant*, de Baudouin ; à la *Jacquerie*, de Louvet ; à la *Vision de Napoléon*, de Dupain.

Napoléon vaillait seul et silencieux.
La fatigue inclinait cette tête puissante
Sur la carte immobile, où s'attachaient ses yeux,
Des guerriers, des Sceptres parmi sous la tente.

Quant à la *Solitude marécageuse*, de Fangel, par Rauzich, je regrette qu'on ne l'ait pas mise à la cimaise ; nombre de personnes ne lèveront pas la tête, et s'en iront, peut-être sans voir, la plus remarquable paysage du Salon.

En prenant par la gauche, je signale l'*Hélène*, de Maillard, l'impeccable professeur si amoureux de son antiquité ; la fantômale *Evocation* de Terre-Neuve, par Jobert ; la *Rude montée* de Lainé ; le *Triptyque*, de Henri Royer, les *Trois âges de la Vierge*, belle toile pleine de sentiment ; le *Piégeur de Renards*, par Vayson, où l'on respire l'air à pleins poumons, et les modèles de Leroux qu'il intitule : *Etudes classiques de la peinture* ; bien macabre pourtant, et peu susceptible d'être artistique, la dernière étude du cadavre à demi disséqué !...

Quant à La Lyre, la légende qu'il donne à son tableau a été une révélation ; j'avais craint autre chose.

L'*Accident* de M. Loubat n'a contre lui que d'avoir été maintes fois traité, comme le *Soleil d'automne* d'Emile Adam ; mais ce dernier se double lui-même, ce qui est plus grave, surtout quand on possède une mélancolie si sympathique. M. Adam ne pouvant pas rester inaperçu, ne devrait jamais recommencer deux fois les mêmes tableaux.

Pauvre M. Tattegrain, obligé de faire quelque chose d'artistique avec une cérémonie officielle dans la salle des Fêtes ! M. Wery a sûrement été moins gêné aux entournures en brossant son solide cavalier et sa femme en rouge ; voilà de la belle peinture, large et saine, plus que le *Sauvetage*, de Ravaut, qui est trop lavé, trop gentil, pas assez brutal.

—o—

Et maintenant une mention à M. Jean Styka pour sa *Haine et Amour* ; à Mondineu pour son *Combat d'ours et de chiens* ; à le *Procession*, de Saint-Germier, si pittoresque avec son cedre de paysage vénitien ; aux *Bouguereau*, de M. Saignac ; on n'est pas plus la « *maître* » ! C'est une véritable absorption de la personnalité, et M. Bouguereau lui-même, qui a une bien coquette toile, doit parfois s'y tromper. Je m'en voudrais d'oublier M. Boutigny pour sa grande page d'histoire, la *Bataille de Lutzen* ; mais je fais des réserves pour la *Tentation du Christ*, d'Adrien Demont, et surtout pour *Jésus chez Marthe et Marie*, de Thiery, dont l'intention est meilleure que l'exécution ; j'ai peur du contraire pour M. Demont.

Et après avoir cité les *Enfants*, de Me Lucas Robiquet, la *Salle des Rubens*, de Benoud, la *Dernière pensée*, de Cancaret, et la *Veillée de Montmirail*, de Guelbert, je suis heureux d'envoyer au vieux maître aimé, M. Lionel Royer, toutes mes félicitations pour son *Portrait de Pie X*, toile harmonieuse et distinguée, à laquelle j'associe le *Portrait du cardinal Gibbons*, évêque de Baltimore, par Chartran. J'ai vu ces deux toiles pas accrochées et pas encore dans leur jour définitif ; mais, déjà, elles m'ont apparu comme devant être les deux meilleurs portraits du Salon de 1904.

Aujourd'hui, vernissage par un soleil de rêve... toilettes, voitures, potins... pauvres tableaux... souvenons-nous !

Pierre l'Ermite.

LES CHRISTS DES TRIBUNAUX

LES EVÊQUES

Beaucoup de *Semaines religieuses* publient aujourd'hui des lettres d'évêques ordonnant des prières de réparation pour le 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix ou le dimanche suivant.

Ajoutons aux circulaires déjà citées celles de NN. SS. de Valence, Périgueux et Beauvais, et une note de Mgr l'archevêque d'Avignon dans sa *Semaine religieuse*.

LES BARREAUX

Le barreau de Toulouse vient d'adresser à Me Edmond Rousse une lettre par laquelle il s'associe à sa protestation contre l'enlèvement des crucifix du prétoire. Cette lettre porte la signature du bâtonnier actuel et de tous les anciens bâtonniers.

LE PANÉGYRIQUE DE BOURDALOUE

PAR M. L'ABBÉ COUBÉ

Devant une assistance aussi nombreuse qu'brillante, M. l'abbé Coubé a prononcé, cette après-midi, le panégyrique de Bourdaloue. Aucun orateur n'était mieux désigné pour célébrer le deuxième centenaire de l'illustre Jésuite, « roi des prédicateurs et prédicateur des rois ».

C'est dans la salle d'Horticulture, rue de Grenelle, qu'a été donnée cette conférence dont le produit sera affecté à l'érection d'un monument en l'église parisienne de Saint-Paul-Saint-Louis.

Cette église appartenait, au XVIIe siècle, aux Jésuites. Elle était placée sous l'unique vocable de saint Louis. Tout proche était l'église paroissiale dédiée à saint Paul, dont le curé, disent les mémoires du temps, ne pouvait tolérer de la voir désertée pour la chapelle voisine, où prêchait habituellement Bourdaloue, en mettant en branle toutes les cloches en vue de couvrir la voix du prédicateur.

M. l'abbé Coubé a parlé surtout de l'*Eloquence de Bourdaloue*, le plus goûté et le plus populaire des orateurs du XVIIe siècle, et mis par ses contemporains au-dessus de Bossuet lui-même. Ce fut pour lui l'occasion d'un superbe parallèle entre les deux grands prédicateurs du siècle de Louis XIV. En voici un extrait :

Bourdaloue, a dit Voltaire, *fut la raison éloquente*. Il nous expose la théologie catholique dans toute son ampleur : mais il laisse de côté les subtilités scolastiques, les discussions arides, les controverses, les hypothèses stériles ; il vise au pratique, et pour cela n'apporte que des thèses certaines, solides, appuyées sur le consentement des Pères et de la tradition. C'est un beau fleuve de raison, clair et limpide, tranquille et sans tourbillon, qui s'épanche en une large nappe à travers les plaines lumineuses de la théologie catholique. Mais si la raison domine en Bourdaloue, n'est un peu au détriment de l'imagination et de la sensibilité : l'imagination surtout lui fait défaut, car la sensibilité pour être discrète et modeste se montre parfois au des pages d'une douceur et d'une onction fort touchantes.

Mais on n'y voit pas ces bresques saillies de l'éloquence, ces grandes et sublimes images, ces élans et ces stupeurs qui rendent Bossuet si amouvant et si splendide. L'éloquence de Bossuet est un flanva aussi, non moins puissant que l'éloquence de Bourdaloue, mais plus agité. S'il rencontre un écueil ou un gouffre, le vice, la douleur, le mort, le néant de l'homme, il s'y précipite avec impétuosité, son verbe s'émeut, frémit, bouillonne comme un flot écumeux ; et ce sont des rapides et des abîmes où notre pensée plonge avec la sienne pour remonter et voguer de nouveau sur des eaux plus calmes.

Bossuet est plus parfait et plus complet dans toutes ces facultés. A égalité d'action extérieure, il plairait plus de nos jours que Bourdaloue. Mais il faut convenir qu'il n'en a pas toujours été ainsi, et que Bourdaloue plaisait jadis davantage. L'esprit français a changé depuis Louis XIV.

Un auditoire de nos jours n'est plus ce qu'il était alors.

La société issue de la Fronde sentait le besoin du repos et de l'ordre, de la règle et de la discipline. Elle aimait le perfection mesurée et soutenue, la raison calme et savante. A cet égard, elle trouvait en Bourdaloue son type préféré. Avec une variété et une abondance infinie, il exposait la doctrine chrétienne sous tous ses aspects, il la soumettait à l'analyse la plus délicate, il l'appuyait de preuves indiscutables, il en tirait les applications morales les plus pratiques. Tout cela, c'était le bon sens, la sagesse même et séduisait des hommes sérieux.

Ce beau raisonnement bien poussé, comme disait Mme de Sevigné, suspendait leur respiration.

Un auditoire de nos jours est bien différent. Qu'il n'en rende compte ou non, il a toujours dans l'oreille les phrases sonores et poétiques de Chateaubriand et le musique de Lamartine.

Il s'est habitué aux images grandioses de Victor Hugo, le roman l'a rendu rêveur, et le journal curieux. Il est nerveux et avide d'émotion : il aime les couleurs vives et les contrastes. L'orateur doit pour lui plaire frapper son imagination et remuer ses fibres. Si Bourdaloue reparaissait dans Paris, je doute qu'il y eut encore ses grands triomphes de jadis : il ne m'est pas évident qu'il eût été appelé en XXe siècle dans la chaire de Notre-Dame, même en changeant sa robe noire pour le robe blanche du Lacordaire. C'est le style qui devrait changer pour emporter les suffrages de nos jours.

Le cadre choisi par M. l'abbé Coubé lui a permis de citer quelques passages de Bourdaloue qui, sur les lèvres de l'orateur, ont repris une nouvelle vie et ont été saluées par d'enthousiastes applaudissements comme toute la conférence d'ailleurs.

M. l'abbé Coubé est habitué aux succès oratoires, mais celui de ce soir peut compter parmi les plus mérités et de meilleur aloi.

A. Janne.

M. PELLETAN

M. Pelletan était hier à Tunis. Il est reparti pour la Marsa.

CONGRÈS DES ŒUVRES DE JEUNESSE

A NICE

Un très important Congrès s'est tenu à Nice les 26, 27 et 28 avril, en vue du développement des œuvres de jeunesse dans la diocèse. Directement inspiré et présidé par Mgr Chapon, le courageux et éloquent évêque de Nice, suivi par une assistance considérable de prêtres, hommes d'œuvres et jeunes, ce Congrès marquera une étape sérieuse dans la vie des associations de jeunes qui, un peu partout, sur le littoral et dans la montagne, se multiplient avec rapidité.

Les laborieuses séances d'études ont eu, le soir, un couronnement plein d'attraits avec les deux conférences données par M. Gonin, de la *Chronique du Sud-Est*, et M. Marc Sangnier.

Un banquet de 300 couverts, présidé par Mgr Chapon, a clôturé cette fructueuse et réconfortante assemblée.

ANCIENNES RELIGIEUSES ACQUITTÉES

A NÉRAC

Le tribunal de Nérac a acquitté Mlle Vigues, religieuse sécularisée de l'école libre d'Amélivan.

A ORLÉANS

Le tribunal d'Orléans a rendu un jugement identique en faveur de Mlle Paule Garnier, ancienne religieuse de l'école maternelle de Lailly. M. le duc de Lorges, poursuivi comme complice en sa qualité de propriétaire, a été acquitté.

LE LANCEMENT DE LA « DÉMOCRATIE »

Brest, 30 avril. — Le grand cuirassé d'escadre la *Démocratie* a été mis à l'eau ce soir, samedi, à 4 heures, en présence de l'amiral Mallarmé, préfet maritime, des amiraux Jaluel, Fortin, Réveillère, de Beaussier, des généraux Prey, Gonard, de le Goeste, Grisot, commandant le 11e corps, des autorités militaires et civiles.

Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, invité à assister au lancement du cuirassé, a refusé par une lettre adressée à l'amiral Mallarmé.

Mgr Dubillard proteste contre la suppression de la bénédiction des navires.

La plupart des membres de la haute société brestoise en sont également choqués d'assister à la réunion.

ÉVANGILE

du IIe dimanche après Pâques

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Je m'en vais à celui qui m'a envoyé, et aucun de vous ne me demande où je vais. Mais parce que je vous dis ces choses, votre cœur se trouve plein de tristesse. Cependant je vous dis la vérité ; il vous est utile que je m'en aille ; car si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde sur le péché, sur la justice et sur le jugement : sur le péché, parce qu'ils n'ont point cru en moi ; sur la justice, parce que je m'en vais vers mon Père, et que vous ne me verrez plus ; et sur le jugement, parce que le prince du monde est déjà jugé. J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez pas les porter présentement. Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité ; car il ne parlera pas de lui-même ; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera.

(S. Jean, c. XVI.)

ECHOS RELIGIEUX

Pèlerinage de la Jeunesse catholique à Rome

Ce pèlerinage important aura lieu du 20 au 29 septembre. Nous en indiquerons les conditions dans un prochain numéro.

Nous tenions dès aujourd'hui à en fixer la date.

Mgr l'évêque de Soissons

La *Semaine religieuse* de Soissons dit :

« Après avoir résisté pendant trois jours à une assez violente crise de foie, Monseigneur a dû céder aux avis de ses curés et aux ordres des médecins, et rentrer samedi 23, à Soissons, pour se soigner.

» Depuis le retour de Monseigneur à Soissons et malgré plusieurs crises hépatiques, sa santé s'est plutôt améliorée.

» Il a pu assister à la messe dans sa chapelle et y communier plusieurs fois.

» Néanmoins, la souffrance, la faiblesse et la nécessité probable d'une cure lointaine ne nous permettent pas d'espérer de sitôt la reprise de la visite pastorale.

» Les nombreuses marques de sympathie et l'assurance de prières qui lui parviennent touchent profondément le cœur de Monseigneur, et il envoie à tous ses remerciements et sa bénédiction ».

Une lettre de M. l'abbé Loisy

Quelques journaux publient, comme si elle était récente, une lettre de M. l'abbé Loisy qui se résume dans cette phrase : « Catholique j'étais, catholique je reste. Critique j'étais, critique je reste. »

Cette lettre étant datée du 4 janvier, il n'y a pas lieu de la discuter comme un document nouveau. Elle n'apporte encore lumière sur la situation actuelle de M. Loisy qui, tout en supprimant ses cours, n'a pas fait acte de soumission proprement dite.

Situation bizarre, très bien exposée, avec de nombreuses citations du tous les articles spéciaux sur cette question qui ne peut rentrer dans le cadre du journal quotidien, dans le numéro de 15 avril de la *Revue Augustinienne*, 5, rue Bayard.

Nos amis défunts

M. l'abbé Etienne Alliot, 86 ans, vicaire de Sainte-Croix à Vitré. — Mme Ve Chevrel, abonnée de la *Croix* et fidèle pieuse de toutes les œuvres, à Ecueillé (Indre). — M. Jules Duperron, directeur de l'école sécularisée de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). — Mme Ve Oedet, à Châteauroux (Indre). — M. le commandant en retraite Augustin Rejou, officier de la Légion d'honneur, à La Grèze (Dordogne), le 24 avril, à 69 ans. — Mme Ve Guiet, à Nantes, le 29 avril, à 74 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOTRE SALUT !
(300 jours d'indulgences)

Mariage

Aujourd'hui, à midi, à l'église Notre-Dame de Lorette, a été célébré, en présence d'une assistance considérable, le mariage de M. Camille Denoyel, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, ancien administrateur de l'*Univers* et du *Monde*, avec Mlle Hélène Leroy de la Brière, nièce de notre confrère défunt de l'*Univers* et du *Soleil*, M. Léon de la Brière.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Guibert, Supérieur du Séminaire des hautes études à l'Institut catholique, qui a prononcé une très belle allocution ; la messe a été dite par M. l'abbé Louis Denoyel, frère du marié.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Lecrotelle, industriel, et M. le Dr Monnier, chirurgien à l'hôpital Saint-Joseph ; pour la mariée : M. Joseph Lavaissière, industriel, et M. Lecouppey de La Forest, ingénieur de la Ville de Paris.

Nous sommes heureux de joindre aux félicitations à celles que notre excellent confrère ne manquera pas de recevoir des très nombreux amis qu'il a au s'attacher par sa courtoisie et sa grande affabilité.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche, 1er mai. IVe Dimanche après Pâques. Saint Philippe et Saint Jacques, *apôtres*. — S. I. Saint Athanase, *évêque, confesseur et docteur*. — M. S. L'Invention de la sainte Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — M. 4. Sainte Monique, *veuve*. — J. 5. Saint Pie V, *pape et confesseur*. — V. 6. Saint Jean devant la Porte Latine. — S. 7. Saint Stanislas, *évêque et martyr*. — D. 8. Ve Dimanche après Pâques. L'Apparition de saint Michel, *archange*.

POUR LES BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES

On nous demande souvent des volumes pouvant convenir à des bibliothèques paroissiales par leur nature et la modicité de leur prix. Nous tenons à la disposition de tous ceux qui nous en font la demande le catalogue général de nos publications et notre revue mensuelle *Livres et Images*, envoyés gratis sur demande.

Informations du soir

ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, 30 avril, 8 h. 40 soir.

Le Pape reçut à 10 heures, les membres de la Commission grégorienne et leur lut un *motu proprio* du 25 avril, ordonnant et réglant l'édition vaticane des livres liturgiques contenant les mélodies grégoriennes.

Le Pape ordonne de restituer les mélodies suivant les manuscrits les plus anciens, en tenant compte des traditions légitimes et de la pratique actuelle. La rédaction des parties musicales est confiée aux Bénédictins de la Congrégation de France et du monastère de Solesmes en reconnaissance des services rendus.

Les membres de la Commission et leurs collaborateurs sont obligés au secret et travailleront avec diligence. Ils s'entendront avec la Commission historico-liturgique pour l'établissement des textes incertains.

L'approbation pontificale conditionnera toutes les autres approbations, le champ restant ouvert aux variantes démontrées conformes aux bons manuscrits.

La propriété littéraire de l'édition vaticane sera réservée au Saint-Siège, mais les éditeurs pourront reproduire librement s'ils offrent assez de garantie pour pouvoir remplir les conditions de ce travail.

Ainsi le Pape compte rendre à l'Eglise l'unité du chant traditionnel conforme à la science, à l'art, à la dignité du culte.

La Commission, présidée par Dom Pothier, compte dix membres parmi lesquels Dom Mocquereau, et dix correspondants consulteurs dont quatre français : le chanoine Perriot, les abbés Grospellier et Moissenet, et un membre de le *Schola cantorum* de Saint-Gervais.

LE VOYAGE DE M. LOUBET

Le retour

Marseille, 30 avril. — Les sémaphores signalent en vue à 1 h. 45, à 8 milles, le croiseur *Marseillaise* ayant à bord le président de la République. Le croiseur marche très lentement.

Marseille, 30 avril. — Lorsque le croiseur *Marseillaise* est arrivé à la hauteur du cuirassé-amiral espagnol *Pelayo*, envoyé spécialement par le gouvernement espagnol, il est salué par les salves réglementaires.

Ainsi qu'il en avait fait la demande, l'amiral espagnol a été reçu par M. Loubet à bord de la *Marseillaise*.

Le président partira à 5 h. 10 pour Paris où il arrivera demain matin à 7 h. 40.

L'escadre de la Méditerranée

L'escadre de la Méditerranée appareillera vers le 15 mai, pour entreprendre une tournée.

Les amiraux et leurs états-majors se rendront à Constantinople et seront reçus par le sultan.

LA GRÈVE DES ETATS-MAJORS

Marseille, 30 avril. — La situation est toujours la même, le spectacle est navrant, aucun ouvrier ne travaille, même dans les mêtiers. En Bourse on s'entretient de cette crise. On se demande quand elle se terminera.

Le *Vinh-Long* est attendu demain ; il apportera des marchandises. Le croiseur *Galilée* vient d'arriver ; il repartira ce soir avec des dépêches et des colis postaux.

Les capitaines au long cours doivent prendre une détermination aujourd'hui.

Le *Yarra*, courrier d'Extrême-Orient, partira demain.

FRANÇAIS MASSACRÉ

Une dépêche privée de Phanrang (Annam), dépêche qui nous est communiquée, annonce que M. Odeedhal, chargé de mission en Indo-Chine, aurait été massacré.

Renseignements pris, M. Odeedhal a été assassiné avec son interprète et deux domestiques.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Sur le Yalou

Saint-Pétersbourg, 30 avril (07/stch). — Le général Koropatkine adresse aujourd'hui à l'empereur la télégramme suivant :

Le général Zassoulitch rapporte que la soirée du 15/28 et la nuit du 16/29 avril se sont passées dans le calme.

Des forces japonaises non considérables passent sur la rive droite du Yalou, à l'embouchure duquel arrivent des bateaux à vapeur.

On a aperçu le 15-28 avril, vers 2 heures de l'après-midi, des colonnes japonaises allant de Yongampho vers Itchjou. Sur la montagne au sud de Siadiagou on voyait un groupe d'éclaireurs japonais.

Les Japonais n'ont encore entrepris aucune opération active.

Les sous-marins

Saint-Pétersbourg, 30 avril. — Un rapport officiel, adressé de Port-Arthur à l'état-major de la marine, confirme que les quatre sous-marins arrivés dans ce port par chemin de fer ont fait leurs essais qui ont donné les résultats les plus satisfaisants au point de vue de la stabilité et de la marche.

Leur armement est terminé et, dès à présent, ces unités sont prêtes à prendre le service à la mer.

Le secret le plus absolu est gardé au sujet de la vitesse